LAZARÈGUE AVOCATS

INFORMATION PRESSE · PARIS, LE 3 NOVEMBRE 2026

OBSERVATOIRE DE LA FRAUDE BANCAIRE · RAPPORT 2026

FRAUDE BANCAIRE : LA MÉDIATION REMBOURSE RAREMENT CE QUE LA LOI GARANTIT

Lazarègue Avocats publie un état des lieux de la médiation bancaire face à la fraude aux moyens de paiement. Les bilans publiés par huit médiateurs y sont confrontés à 453 décisions de justice rendues de janvier à octobre 2026.

3,6 % / 34 %
de remboursements intégraux : médiateur de la FBF (2024), juridictions (2026)

229 JOURS
de traitement moyen au médiateur de la FBF, pour un délai légal de 90 jours

1 100 €
environ : geste moyen proposé par le médiateur de la FBF ; 71 % des gestes sous 1 000 €

516 M€
de fraude par manipulation en 2025 (+34 %), 41,6 % de la fraude totale (OSMP)

4 SUR 10
victimes obtiennent gain de cause devant le juge en 2026, près d'une sur deux hors de Paris

15 OCT. 2026
la CJUE impose le remboursement immédiat, même si la banque invoque une négligence grave

« La médiation bancaire est gratuite, mais elle n'est pas neutre : pour une opération non autorisée, elle propose un geste là où la loi garantit un remboursement intégral, sauf négligence grave prouvée par la banque. Avant d'accepter une proposition, chaque victime doit savoir ce que le droit lui accorde. »

ALEXANDRE LAZARÈGUE, AVOCAT AU BARREAU DE PARIS, FONDATEUR DE LAZARÈGUE AVOCATS

Les principaux constats

Le médiateur de la FBF formule une proposition favorable ou partielle dans 58 % des cas, mais un remboursement intégral dans 3,6 % seulement. Pour les opérations non autorisées, il raisonne en équité, alors que la loi impose le remboursement intégral sauf négligence grave prouvée par la banque. Les délais légaux ne sont pas tenus dans les grands réseaux, et les résultats varient fortement d'un médiateur à l'autre. Devant le juge, en revanche, une victime sur trois obtient un remboursement intégral : agir en justice reste un recours plus que jamais utile, la charge de la preuve de la négligence grave pesant sur la banque.

Méthode

Derniers rapports annuels publiés par huit médiateurs ; 453 décisions extraites de Doctrine, chacune qualifiée à partir de son texte intégral. Limites détaillées dans le rapport.

Le rapport

12 pages, accès libre, sans inscription :
lazaregue-avocats.fr/ressources/observatoire-mediation-bancaire-2026

Graphiques et couverture libres de reprise avec la mention « Observatoire Lazarègue Avocats, 2026 ».

À propos

Lazarègue Avocats est un cabinet d'avocats au barreau de Paris, fondé en 2016, consacré au droit du numérique. Il intervient partout en France en matière de fraude aux moyens de paiement et de contentieux bancaire.

Contact presse
contact@lazaregue-avocats.fr · 01 81 70 62 00
18 rue de Tilsitt, 75017 Paris